



MUNICIPALITE DE LONAY

**PREAVIS N° 04 / 2020  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 144'000.00 TTC pour la  
création du cheminement mobilité douce Lonay-  
Morges, secteur de la Gracieuse**

**Délégué municipal : M. Joël Henneberger**

Lonay, le 13 juillet 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Le présent projet a pour but de créer une liaison mobilité douce entre les communes de Morges et de Lonay par un itinéraire hors route cantonale.

Ce cheminement fait également l'objet de la mesure 4c.RM.51 du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2007). Il fait partie intégrante du réseau cyclable régional de mobilité douce. Ce tronçon devrait permettre à terme de relier de manière sécurisée la gare de Morges à la gare de Bussigny.

Dans le cadre de la mise à l'enquête du projet initial de la Gracieuse, une opposition avait été faite dans ce sens par Provélo pour en garantir la réalisation.

Une servitude a été inscrite au registre foncier dans ce sens avant le début du chantier en faveur de la Commune de Lonay pour garantir la pérennité de l'itinéraire à long terme.

A ce jour, l'assiette de la servitude est garantie et le projet de construction du cheminement mobilité douce a été mis à l'enquête publique en même temps que les bâtiments. Il doit maintenant être mis en œuvre avant la fin des travaux prévus en fin d'année, pour éviter une intervention ultérieure dans un endroit difficile d'accès.

## 2. Travaux projetés

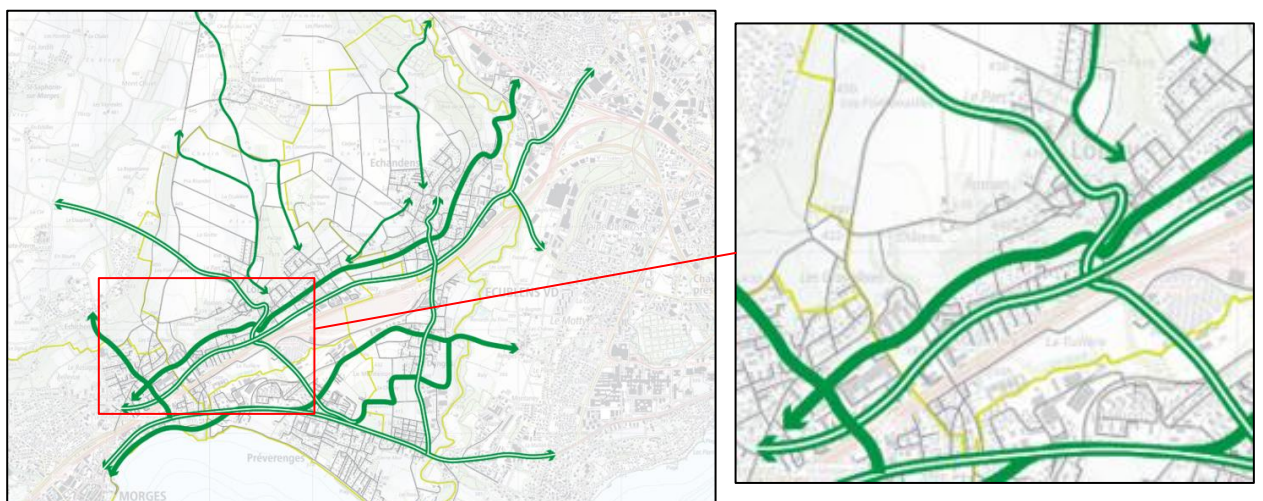
### 2.1 Situation des travaux

Le cheminement mobilité douce projeté est situé au Nord de la parcelle no 952, entre les bâtiments actuels du domaine de la Gracieuse et ceux actuellement en cours de construction (bâtiments représentés en bleu ci-dessous).

Le secteur de l'itinéraire se trouvant sur la commune de Lonay est représenté en rouge, alors que la partie indiquée en violet se trouve sur la commune de Morges.



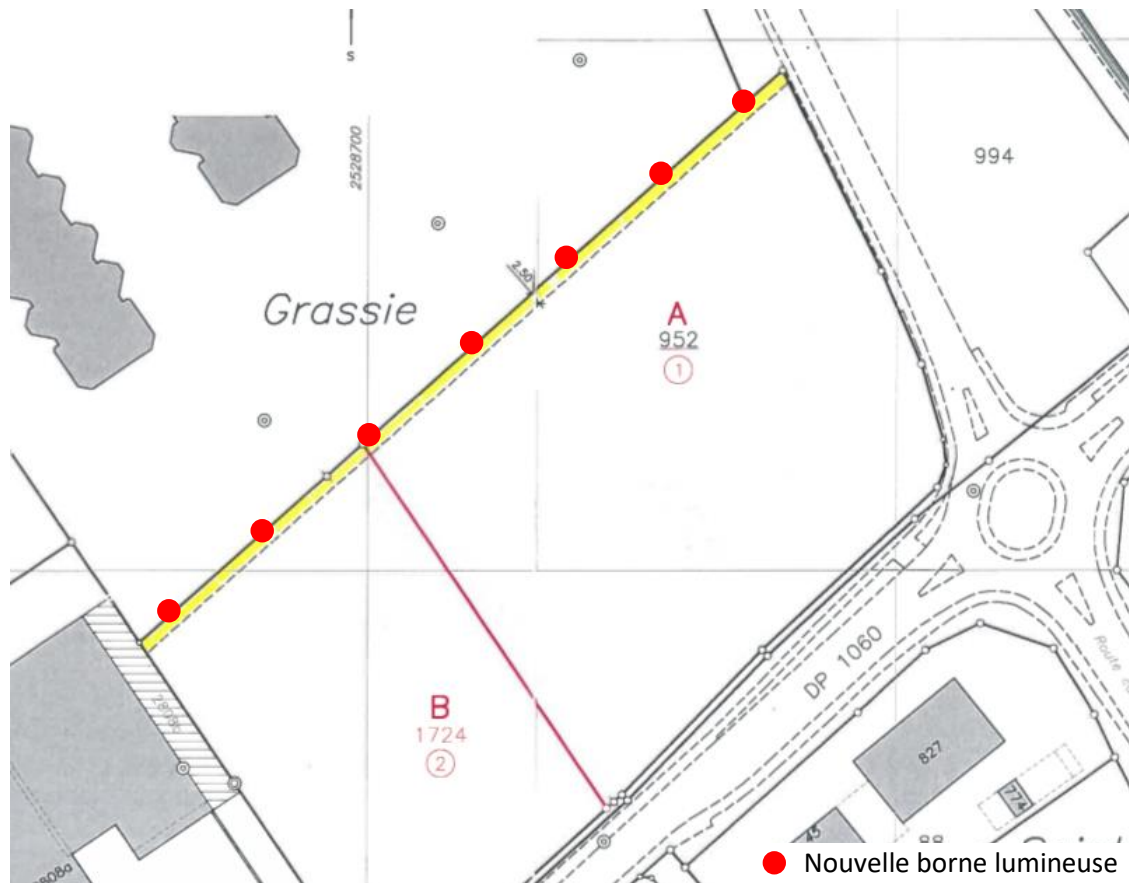
Les figures ci-dessous sont extraites du concept d'accessibilité vélo de l'Est Morgien, défini dans le cadre du PALM en coordination avec Région Morges. L'itinéraire mobilité douce intercommunal du présent projet en fait partie intégrante pour le cyclisme de loisirs.



Actuellement, l'assiette de la servitude de passage à pied et vélos, qui est inscrite en faveur de la commune de Lonay, est définie selon le tracé en jaune ci-dessous.

La longueur du futur cheminement est d'environ 160 mètres et sa largeur de 2,50 mètres.

Il sera accessible depuis le chemin des Vignes et permettra d'atteindre la gare de Morges en passant par le quartier de la Gracieuse.

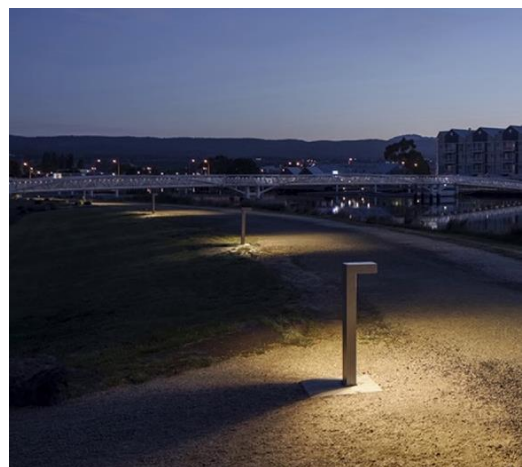


### Éclairage public

Le projet prévoit également la mise en place d'un éclairage public, sous forme d'un balisage lumineux pour sécuriser et favoriser le cheminement des piétons et cyclistes empruntant cet itinéraire.

L'éclairage sera matérialisé par 7 bornes lumineuses d'une hauteur de 1 mètre et espacées d'environ 25 mètres.

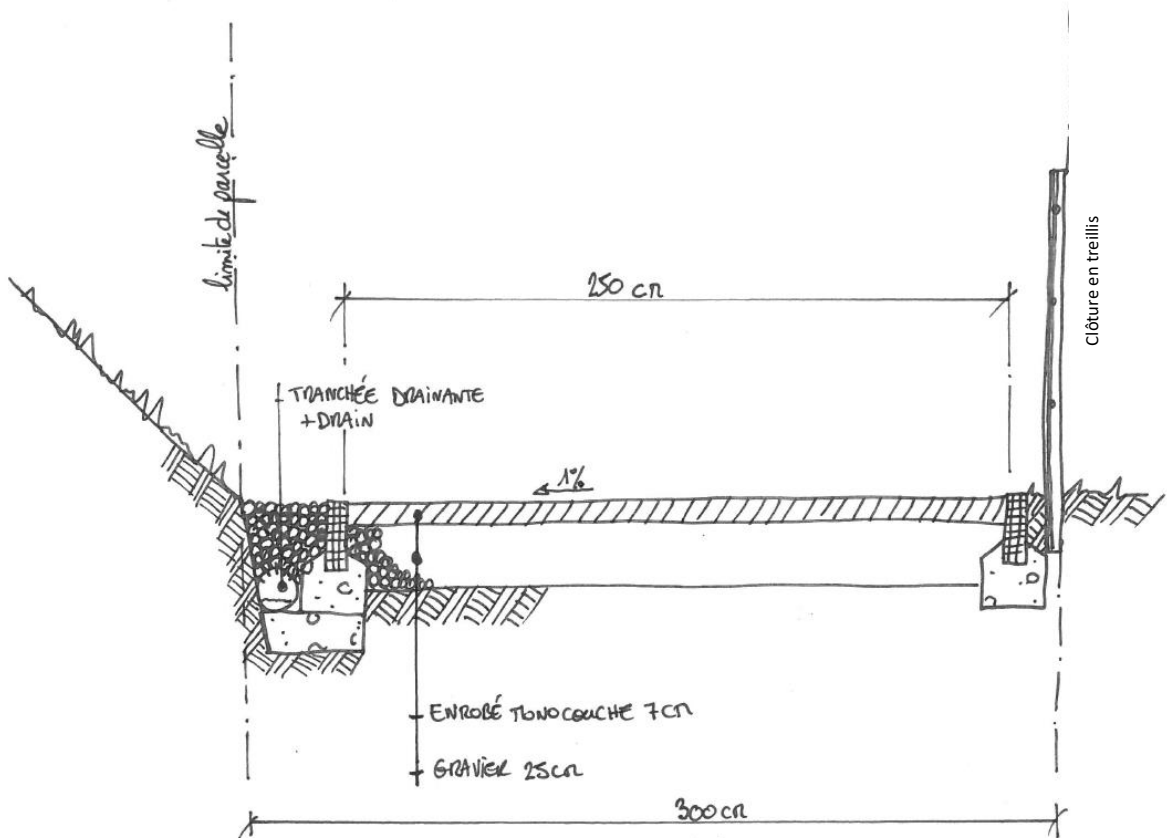
Chaque borne fournira une puissance maximale de 16 watts, soit un total de 112 watts.



Les bornes sont conçues pour l'espace public en terme de résistance et éviter l'éblouissement, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

## 2.2 Coupe-Type

La coupe type du cheminement projeté est représentée ci-dessous :



La largeur de l'espace mobilité douce sera de 2,50 mètres.

Une clôture en treillis sera mise en place pour délimiter l'espace public de l'espace privé.

### Matériaux

Deux bordures en béton seront posées de part et d'autre du cheminement pour délimiter l'espace et éviter une détérioration prématurée des bords.

Le coffre de la piste sera réalisé en grave 0-45 d'une épaisseur de 25 cm et un revêtement bitumineux d'une épaisseur de 7 cm.

La récolte des eaux sera réalisée au moyen d'une tranchée drainante, puis évacuée dans le réseau principal des eaux claires avant le passage dans des décanteurs permettant de retenir les matières en suspension.

### 3. Devis des travaux

Récapitulatif général des coûts à charge de la Commune de Lonay

Travaux de génie civil	Fr. 90'000.00
Eclairage public	Fr. 20'000.00
Marquages et signalisation	Fr. 2'000.00
Honoraires	Fr. 9'000.00
Divers et imprévus 10%	Fr. 12'000.00
<b>Total brut HT</b>	<b>Fr. 133'000.00</b>
TVA 7.7%	Fr. 9'779.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 143'241.00</b>
<b>Total demande de crédit</b>	<b>Fr. 144'000.00</b>

Un cofinancement est en cours de demande auprès de Région Morges et de la DGMR.

### 4. Financement et amortissement

#### 4.1 Demande de crédit

Désirant réaliser les travaux cités au point 2 du présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 TTC.

#### 4.2 Financement

Ce projet sera financé par les liquidités disponibles.

#### 4.3 Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera amorti par la réserve générale.

### 5. Conclusion

En conclusion, l'aménagement de ce tronçon mobilité douce va permettre de renforcer l'attractivité des déplacements vélos et piétons pour les habitants de Lonay en direction de Morges. Il contribuera également à développer le cyclisme de loisirs tout en respectant les principes du développement durable.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## Le Conseil communal de Lonay

**Vu** le préavis relatif à la demande de crédit de CHF 144'000.00 TTC pour la création du cheminement mobilité douce Lonay-Morges, secteur de la Gracieuse,

**Vu** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

**Vu** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


### DECIDE

- D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de CHF 144'000.00 TTC pour la création du cheminement mobilité douce Lonay-Morges, secteur de la Gracieuse,
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le point 2 du présent préavis
- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 144'000.00 TTC comme décrit au point 3 du présent préavis
- De le financer par les liquidités disponibles et de l'amortir par la réserve générale

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 juillet 2020 pour être soumis au Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
P. Guillemin



Le Secrétaire municipal:

  
J. Ischi

**Première séance de la Commission ad hoc :**

**le 18.08.2020, à 20h00, en salle mignonne**

Membres :

Mmes et MM. Carole Gindroz Venezia, Mégane Jermini, Nicole Gerber, Philippe Campiche, Basile Aeberhard

**Première séance de la Commission des finances :**

**le 13.08.2020, à 20h00, en salle mignonne**

Membres :

Mmes et MM. Anne-France Bischoff, Sonia Mathey, Patricia Klemke-Moser, Yves Furer, Michel Bardelloni, Steve Gasser et François Maendly